

Les futurs travailleurs sociaux en formation :

Un terreau à fertiliser ou une terre à labourer ?

La question politique au cœur du processus de formation des AS

Mon propos s'articule autour d'une question majeure qu'est la question politique.

Au-delà d'être directement intéressée par la question en tant que titulaire du cours de « Politique et action sociale » dans mon école, la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa), je suis également intimement persuadée que notre monde est soumis aux jeux et enjeux politiques. Quand je m'adresse à de futurs assistants sociaux, étudiants de troisième année, je fais le dur constat que je suis face à des jeunes en « résistance ». Cette résistance n'est pas sans fondement, j'y reviendrai. En effet, l'ambivalence du concept « politique » est telle qu'il comporte à la fois une dimension de rapports de pouvoir (Machiavel) et la question de l'intérêt commun d'une collectivité (Aristote). Pour les uns, la politique est essentiellement une lutte, un combat, le pouvoir permettant d'assurer la domination sur la société et d'en tirer profit. Pour les autres, la politique est un effort permettant de faire régner l'ordre et la justice, le pouvoir assurant l'intérêt général et le bien commun. Face à de telles considérations, j'invite mes étudiants à retenir que la notion de « politique » est intimement liée à la possibilité d'effectuer des choix en vue de résoudre des problèmes touchant à l'organisation de la vie collective au sein d'un Etat à savoir que ces choix doivent pouvoir être imposés à l'ensemble de la population et cela en accédant au pouvoir... Cependant, les représentations des étudiants sont et restent fixées avant tout sur la dimension de lutte et de pouvoir

La résistance des étudiants face à la politique

A ce stade, la résistance des étudiants est donc majeure et s'explique par un contexte politique en crise.

La crise économique est certes largement relayée et médiatisée ainsi que les effets, souvent néfastes, de la mondialisation. Cependant, il me semble que nos étudiants sont confrontés de manière plus intime à une crise qui se veut démocratique.

La HELHa est une haute école qui propose différentes formations de baccalauréat¹ dont celui d'assistant social (formation dispensée dans trois implantations Mons, Louvain et Charleroi)

¹ Ingénieurs, pédagogie, tourisme, communication, etc.

et un Master en ingénierie et action sociale². Elle se situe en Communauté Française de Belgique. Cette situation géographique me pousse à explorer plus en détail notre organisation belge pour deux raisons principales la crise politique interne que connaît notre pays et la création des référentiels d'enseignement dans celui-ci.

D'une part, nous ne pouvons passer sous silence notre actualité nationale qui, selon moi, accroît la résistance des jeunes de notre pays. Chacun sait qu'au moment de la rédaction de cet article, notre pays est toujours en « gouvernement d'affaires courantes » ce qui signifie que, depuis plus d'un an, date des dernières élections, nos hommes politiques n'ont pas réussi à trouver un accord. Et, d'autre part, notre enseignement connaît des changements qui nous poussent à cerner les enjeux liés à la création du référentiel de compétences et sa mise en place au sein des écoles sociales chez nous ce qui n'est pas sans enjeux pour la formation et le métier.

Spécificités belges : fédéralisme et crise politique

Chacun sait que la Belgique est un Etat fédéral. Son régime politique est usuellement décrit à travers le concept de démocratie « consociative »³(Lijphart in Seiler, 1997). Un tel système développe des piliers, sortes de « familles politiques » constituées autour d'intérêts idéologiques ou ethniques. Ces piliers assument les services aux personnes indispensables au bon fonctionnement social. Les secteurs adjoints aux métiers du social connaissent cette pilarisation. En Belgique, de puissants piliers se distinguent, les piliers politiques « socialistes/chrétiens » et linguistiques « wallons/flamands ». De plus, l'histoire du système politique du pays a donné au système social une forme initiale originale liée à la fédéralisation. Le secteur du non-marchand va se développer, se professionnaliser et sera renforcé avec la communautarisation dès les années'90 (Debouverie, 2003)⁴. L'action sociale et l'aide sociale vont se déployer dans ces différents piliers et particulièrement dans le monde associatif. Les mouvements de « régionalisation » et de « communautarisation » répartissent les compétences de l'Etat entre les trois régions (Région Flamande, Région Wallonne, Région Bruxelles-Capitale) et les trois communautés (Communauté Française, Communauté Néerlandophone et

² Co-diplomation Institut Cardyn à Louvain-La-Neuve et HENAM à Namur

³ SEILER D-L. (1997) « Un système consociatif exemplaire : la Belgique » In Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 4, n°3, 1997

⁴ DEBOUVERIE P. (Ed resp.) (2003) « Syllabus CRISP : La commission communautaire française : structures et environnement institutionnel », Bruxelles

Communauté Germanophone). Nous allons nous arrêter là afin de ne pas complexifier les choses. Toutefois, afin de mieux comprendre la difficulté rencontrée par nos futurs assistants sociaux belges et, qui renforce leurs résistances, précisons quand même que l'ensemble des « matières dites personnalisables », et donc intimement liées au champ social, est du ressort des Communautés alors que l'emploi et les politiques d'insertion sont eux une compétence des Régions et que la Sécurité Sociale est une matière fédérale. La complexité du système belge est renforcée par la crise qu'il traverse puisqu'une autre spécificité politique belge est le consensus que nos hommes politiques n'arrivent pas à trouver en vue de créer un gouvernement. Tout ceci a pour conséquence que le tableau ici dépeint suscite maintes résistances !

Au-delà d'une résistance, qui plus est intrinsèque à la Belgique, nous sommes également face à une transformation de la *politisation* que Pierre Bréchon⁵ désigne comme une « *disposition générale à valoriser la politique et à y consacrer de l'attention* » (Bréchon, 2002). Selon lui, si nous n'observons pas un réel mouvement de dépolitisation au niveau de la moyenne européenne, elle se confirme chez les jeunes et d'autant plus dans la nouvelle génération et la partie la plus diplômée. La régression de la politisation chez les jeunes est un mouvement d'autant plus fort que les évolutions structurelles auraient dû conduire naturellement (du fait de l'élévation continue du niveau d'études) à une croissance de la politisation.

Lien entre champs politique et social : quelles mutations ?

Si, en tant que citoyen, nous devrions être tous concernés par cette dimension politique, le travailleur social devrait l'être d'autant plus que son activité se construit autour des politiques sociales. Politiques qui tenteront de répondre aux problèmes d'insécurité sociale rencontrés par la population en proposant un panel de mesures allant de l'aide sociale (dispositifs obligatoires) à l'action sociale (laissant une marge de manœuvre). Castel relate que « l'insécurité sociale n'entretient pas seulement la pauvreté. Elle agit comme un principe de démoralisation, de dissociation sociale à la manière d'un virus qui imprègne la vie quotidienne, dissout les liens sociaux et mine les structures psychiques des individus (...) On pourrait parler de *désassociation sociale* (le contraire de la cohésion sociale) » (Castel, 2003 : 29⁶). Dans cette perspective, l'assistant social, en tant qu'acteur professionnel, mettra en œuvre l'action sociale visant ainsi à plus de justice et de cohésion sociales. Le travail social

⁵ Galland O., Lemel Y. (2007) *Valeurs et cultures en Europe*, Paris, Editions La découverte, Collection Repères

⁶ Castel R. (2003) *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Edition du Seuil

peut donc être considéré comme « l'outil des politiques sociales faisant partie intégrante de cette fonction régulatrice qu'est l'action sociale (...), il évolue au fil des transformations de la question sociale et de la lecture qui est proposée pour aménager le compromis nécessaire entre sphère économique et politique»⁷ (M. Autès, 2007)

L'aide sociale et l'action sociale, reprises sous le vocable « d'assistance sociale », sont sujettes aujourd'hui à de profondes transformations. Les changements opérés se qualifient avec différents termes qui renvoient à des fonctionnements tels le *workfare*, l'activation et la contrepartie. Les débats sont au cœur des réformes en Europe et, en lien direct avec les crises économiques. « Depuis les années 1970, et sous les effets de la crise, la question majeure s'est concentrée autour de la disjonction du social et de l'économie.(...) En outre, dans les années '80 et '90, la mondialisation de l'économie s'accompagne de la remise en cause du lien entre l'économique, le politique et le social (...) A l'instabilité du travail, se sont conjugués les effets de l'isolement social, de l'appauvrissement des supports relationnels pour dessiner une zone de vulnérabilité croissante de populations qui ne partagent pas à proprement parler le même état d'exclusion (...). Dans ce contexte, les politiques sociales se focalisent sur la lutte contre l'exclusion et le chômage⁸ (Jovelin, 2008). Tout ceci amène des transformations importantes non sans incidence sur les changements que connaît l'action sociale et par là même, le métier d'AS et sa formation. Depuis une quinzaine d'années, on voit donc apparaître une multiplication des dispositifs sociaux destinés aux exclus et aux précarisés. Ces dispositifs hétérogènes sont cependant tous marqués par des traits similaires. Ces quatre traits sont une logique de traitement et de projets individualisés, une logique de contractualisation, une visée d'activation sur le marché du travail et, enfin, une poursuite de l'objectif de l'autonomisation du citoyen (Franssen, 2003)⁹. De cette transformation radicale des modes d'intervention de l'Etat, de réels enjeux se dessinent en termes de travail social. Nous constatons que l'aide sociale devient le reflet d'une relation bidirectionnelle entre droits et devoirs. La logique dans le cadre de l'activation est pensée uniquement comme devoir et non plus comme droit. Le mécanisme du « rendre compte » est valable tant pour les usagers que pour les institutions. De plus, les assistants sociaux n'ont pas ou plus l'exclusivité dans le domaine de l'intervention sociale. De nouvelles terminologies émergent comme celle d'intervenant social qui contribuent aux luttes diverses autour des métiers du social. Qui plus est, les différentes

⁷ Rapport du CSTS (Conseil supérieur du travail social) (2007) *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion. Pauvreté et exclusion : un défi pour notre société, un enjeu majeur pour le travail social*, Paris, Editions de l'école nationale de la santé publique

⁸ JOVELIN E. (2008) *Histoire du travail social en Europe*, Paris, Perspectives sociales, Librairie Vuibert

⁹FRANSSSEN A (2003), « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », in *La revue Nouvelle*, n° 12, déc. 2003

politiques sociales conduisent à un changement dans le rapport existant entre les travailleurs sociaux et les acteurs politiques. Certains pensent que ce changement remet en cause l'autonomie du travail social au profit d'une instrumentalisation et technocratisation de l'intervention sociale¹⁰ (DARTIGUENAVE, GARNIER, 2008 : 22). Dans ce contexte, « l'affirmation de la primauté du politique constitue bien une donnée nouvelle dans le champ social où prévalait autrefois (...) la primauté de la compétence professionnelle et technique (...) les injonctions à être plus performants et rentables, les appels répétés à l'accroissement de la productivité dans le champ de l'intervention ont constitué les instruments majeurs de la réintroduction du secteur social dans l'orbe politique, pour ne pas dire de sa soumission à celui-ci » (Ibid. :22)

Les évolutions du champ social sont intimement liées aux contextes socio-économiques, législatifs et politiques, et renforcés par l'internationalisation. La mondialisation touche notre pays et plus largement tous les Etats, dont ceux de l'Union Européenne qui tendent à s'unifier à travers des politiques de plus en plus similaires. A partir de là, nous constatons que l'évolution « uniformisée » à travers l'Europe de l'Etat social amène une évolution « uniformisée » du travail social. Malgré une logique d'uniformisation en cours, la sauvegarde des spécificités et des nuances reste un enjeu majeur avec l'arrivée des référentiels dans l'enseignement et les secteurs d'activité. Plus globalement, l'exercice du travail social est mis en question. Son positionnement a trait, selon moi, à une question de sens directement en lien avec la question des fondements théoriques et éthiques, des valeurs du travail social, des finalités et des méthodes.

Création d'un référentiel de compétences en Communauté Française

Jusqu'à aujourd'hui, même si le métier et la formation sont, et ce depuis 1945, tous deux réglementés¹¹ en Belgique francophone, un référentiel de compétences a été créé et approuvé par le Conseil Général des Hautes Ecoles¹² en avril 2010. Il devrait devenir la référence légale

¹⁰ DARTIGUENAVE J-Y. et GARNIER J-F. 2008 « Un savoir de référence pour le travail social » ERES 2^{ème} Edition

¹¹ Titre est protégé par la loi du 12 juin 1945 Moniteur Belge du 21/07/1945// Le Conseil Supérieur Social a effectué un travail d'approche commune de la profession et des principes généraux de la formation - Dossier de la revue de l'Observatoire, 2003/2004, « Formation des assistants sociaux et réalités professionnelles », Bruxelles, n°41, 2003/2004

¹² CGHE : Il est instauré sur base de l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et sur base de l'Arrêté du Gouvernement du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles. Ce conseil est, entre autres, chargé de rendre, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou d'une Haute Ecole, des avis sur toute question relative à l'enseignement supérieur dispensé dans les Hautes Ecoles. Il a aussi pour mission de promouvoir la collaboration entre les réseaux notamment en ce qui concerne les passerelles, la programmation et la formation continuée. Il

dès sa retranscription décrétable non aboutie à ce jour. D'une part, il répond à une volonté inspirée des références légales et politiques empruntées au processus de Bologne avec pour objectif d'instaurer la création d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. D'autre part, il s'inscrit dans un mouvement de changement que connaît l'enseignement en Belgique francophone à savoir la fusion des Hautes Ecoles et la création et le développement des académies universitaires. Changements qui suscitent des craintes apparentées au risque de s'éloigner des missions initiales et des programmes spécifiques des écoles sociales.

Dans cette perspective, le référentiel de compétences s'est révélé être une opportunité pour les travailleurs sociaux et les formateurs d'offrir une définition qui viendrait légitimer un métier et une formation en quête d'identité.

C'est soucieux des aspects d'éthique, de déontologie et de méthodologie propres au travail social, que les écoles sociales se sont attelées à la tâche. Si dans d'autres baccalauréats, le travail s'est effectué dans chaque réseau (réseaux libre et officiel), pour les assistants sociaux, les directions soutenues par le Conseil Supérieur Social¹³, ont décidé et accepté de créer le référentiel de manière commune avec l'ensemble des réseaux. Il est donc le fruit d'une co-construction des onze écoles sociales francophones en Wallonie et Bruxelles, travail mené par onze professeurs missionnés spécialement par chacune d'elles. En tant qu'assistante sociale et formatrice au sein de la HELHA, j'ai eu la chance de participer à l'élaboration de ce référentiel de compétences.

Mon propos ne vise pas à partager les détails de ce processus, même si l'intérêt serait réel. La construction de ce référentiel est le point d'ancrage à la poursuite de ma réflexion autour de la question politique au cœur de la formation et du métier. Nous allons donc nous y attarder un peu.

D'une part, le référentiel met en évidence un cadre éthique et déontologique qui est unanimement partagé et qui est repris en tant que tel comme « en tête » du document référent.

*L'assistant social est un acteur professionnel du service social et de l'action sociale.
A ce titre, il doit promouvoir la justice sociale, le changement social, la citoyenneté, la
résolution des problèmes dans un contexte de relations humaines, l'information, la*

est représentatif des divers acteurs de l'enseignement supérieur (pouvoirs organisateurs, personnels, étudiants, milieux sociaux). Le Gouvernement en désigne les membres par arrêté.

¹³ CSS : Il est composé des directeurs des Hautes Ecoles et remet des avis au CGHE

défense et la promotion des droits, l'émancipation des personnes et des collectivités, les capacités et les ressources propres des personnes et des collectivités afin d'améliorer leur bien-être. Il fonde son action sur un système de valeurs qui garantit les principes tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et interagit dans des contextes en mutations constantes. Professionnel de l'action collective et de l'aide individuelle, il fait de la relation humaine et de l'analyse stratégique ses outils privilégiés et participe à des actions de prévention, de lutte contre les exclusions et à des projets de développement. Il met en évidence les problèmes que pose le fonctionnement de la société en plaçant l'Homme au centre de ses préoccupations. Il fait émerger les enjeux sociétaux et oriente les politiques sociales. Il interpelle les différents acteurs des politiques sociales et participe à l'élaboration de propositions, de pratiques innovantes et de changement. Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession.

Le seul fait d'évoquer explicitement l'interpellation des acteurs des politiques sociales et la participation à l'élaboration d'un changement implique l'assistant social dans une dimension politique. En explorant les compétences et les capacités, deux participent plus particulièrement à cette dimension

Compétence 4 : Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux

1. *Repérer et décrire les données philosophiques, juridiques, sociologiques, politiques, économiques, culturelles, psychologiques, institutionnelles, environnementales... et leur évolution.*
2. *Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs.*
3. *Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension.*
4. *Construire un regard critique*

Compétence 8 : Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation.

1. *Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.*
2. *Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.*
3. *Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.*
4. *Développer la créativité.*
5. *Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.*

Nous constatons que le référentiel de compétences identifie les compétences utiles et nécessaires à l'exercice de la profession. Cependant, d'autres questions persistent, directement en lien avec la place que doit tenir la question politique dans la formation. Qui plus est, quelle posture l'assistant social va-t-il prendre face à cette question ? En quoi et comment la formation que dispensent nos écoles permet-elle la construction de ces compétences? »

L'assistant social porteur d'un mandat politique

Nous l'avons compris, mon postulat est qu'en tant qu'assistant social, nous sommes porteurs d'un mandat politique. En effet, le travail social mise sur l'inclusion et la lutte contre les exclusions agissant au bord de la société là où les mécanismes d'exclusion se multiplient. Dans ce sens, « *faire de la politique* » reviendrait à développer une forme d'aide qui vise à inclure les usagers dans le système politique. Actuellement, un paradoxe existe en cela que plus un individu est dépendant des politiques, plus il en est exclu ! La citoyenneté est au cœur du référentiel. Elle est définie notamment comme un statut correspondant à un ensemble de droits définis juridiquement et fondant la légitimité politique dans les sociétés démocratiques¹⁴. Cette définition nous renvoie à la participation citoyenne. Dans cette perspective, l'innovation sociale doit, voire devrait, servir à accompagner les populations pour qu'elles élaborent une nouvelle image de la société dans laquelle elles souhaiteraient vivre. Certes, la démocratie revêt un idéal porteur d'égalité, de liberté, de participation des citoyens à la vie publique. Mais dans une démocratie, la gamme des comportements que l'on peut qualifier de « politiques » est très vaste et ne se réduit pas au vote ou l'appartenance partisane. En tant qu'assistant social, se pose donc la question de la participation des usagers et du rôle que nous aurions à y jouer. Le travail social doit, selon moi, accompagner les usagers dans l'exercice de leurs droits, notamment civiques mais aussi les aider à transporter leur parole. Le mandat politique du travail social va dans ce sens développer la participation citoyenne. Cependant, des freins existent.

D'une part, nous l'avons déjà évoqué, le contexte de mutation actuel démontre une transformation radicale des modes d'intervention de l'Etat qui exerce une influence directe sur le travail social. Selon Abraham Franssen, « l'Etat Social Actif veut investir dans les gens, la formation, l'emploi et pas seulement dans les allocations. Il faut agréger ou substituer des mesures d'incitation et des dispositifs d'accompagnement favorisant l'activation et l'activité

¹⁴ Dictionnaire de sociologie, Paris, 2004, Hatier 3^{ième} Edition

des allocataires sociaux sur le marché de l'emploi lui-même recomposé dans ses exigences, ses injonctions et ses modalités . La référence idéologique nouvelle concerne le traitement et la gestion des marges, des risques et de la précarité. L'ESA doit être actif et préventif. Il doit déléguer et faire du sur-mesure. Il y a passage d'une responsabilité collective vers la stigmatisation de la personne (« le chômeur est responsable de sa situation »)¹⁵. En termes de travail social, de réels enjeux se dessinent. L'intervention de l'Etat social accroît les pratiques de contrôle social.

D'autre part, un processus caché d'exclusion sociale sévit. Premièrement, de manière symbolique, au sens propre et figuré, les pauvres sont repoussés à l'extérieur des villes créant ce que nous pourrions appeler des « poches de pauvreté ». Ensuite, le travail social se tourne vers les couches centrales de la société c'est-à-dire qu'il ne s'adresse plus uniquement à une population marginalisée. Dans ce contexte, la peur des classes moyennes surgit et les pousse à chercher à se distinguer des exclus. Ils fuient les travailleurs sociaux associés à cette misère dont ils ne veulent pas. L'enjeu pour le travail social est ce que nous pourrions nommer « la pacification de ces zones de pauvreté » et pour cela, la création d'un « Etat citoyen ».

Tirailleur par une pratique de « prise en charge » des usagers et une pratique de « prestation », les travailleurs sociaux sont confrontés à des tensions. Les enjeux se situent au niveau de la question politique présente au cœur du travail social. Il s'agit de trouver un équilibre entre les différentes composantes du travail social.

Enfin, si nous maintenons notre postulat qui est que le travailleur social est porteur d'un mandat politique, s'ouvre alors la question de la professionnalisation. Comment développer des compétences dans ce domaine et comment, en tant que formateur accompagner la mobilisation de celles-ci



¹⁵ FRANSSEN A Op Cit.

« Comment, en tant qu'AS, professionnaliser notre manière de faire de la politique ? »

Le mandat politique en TS : une compétence à développer

De manière globale, différentes réponses existent.

Il apparaît primordial de donner une visibilité au travail social afin de diminuer les peurs qui poussent les populations à fuir le travail social. Mais aussi, faire en sorte que chacun ait sa place au sein de la société et, pour cela faire du « client » un citoyen. Notre manière de dénommer les usagers démontre de notre volonté de leurs donner un statut différent. Dans cette optique, l'usager « consommateur d'une prestation » laisse la place à l'usager porteur du statut « d'acteur appartenant à la collectivité politique ».

Plus concrètement, ce mandat politique peut se manifester à travers diverses actions et à des niveaux différents. L'action collective par laquelle nous allons chercher à agir et promouvoir des revendications vise à représenter les intérêts des usagers, faire remonter leurs besoins, mettre en œuvre des actions de mobilisation. Les méthodologies permettant ce type d'actions doivent être valorisées, soutenues et pratiquées dans nos écoles.

Plus encore, en tant que travailleur social, nous pouvons conseiller les politiques grâce à notre expertise. C'est là où la visibilité du travail social me semble primordiale et dépasse le fait que les usagers doivent avoir un regard sur notre travail. En effet, un problème récurrent dans le champ social est la difficulté que nous avons à valoriser ces expertises auprès des décideurs. Ancrés dans leurs pratiques, bien souvent totalement absorbés par les réalités de terrain, les travailleurs sociaux laissent le soin à d'autres d'écrire et de relayer. Ils disent souvent ne pas savoir transmettre notamment par écrit. Dès lors, le rôle des écoles sociales est de développer cette compétence afin de développer la valorisation et la transmission de ce savoir empirique, rattaché à l'expérience de terrain et qui appartient aux travailleurs sociaux.

Enfin, reprenons le paradoxe de la dépendance et de l'exclusion des politiques par les usagers. Accompagner les personnes pour qu'elles puissent arriver à « s'aider elles-mêmes » et diminuer cette dépendance est la mission phare du travail social. Dans ce sens, apporter une formation politique aux usagers serait un type d'action à développer et qui favoriserait la participation et l'acquisition de ce statut d'acteur, de citoyen. Dans cette perspective, il

semble nécessaire que les étudiants assistants sociaux soient sensibilisés et formés à cette dimension politique et aux types d'action à mettre en place.

La résistance à l'encontre de la question politique des futurs diplômés est un fait. Notre démonstration vise à confirmer que le travail social, confronté aux mutations de la société et soumis aux tensions provoquées par les transformations de l'Etat social actif, est porteur d'un mandat politique. Fort de ce que les écoles sociales francophones ont défendu en reprenant le cadre éthique et déontologique comme entête au référentiel de compétences approuvé par le CGHE, nous nous pencherons sur les forces et faiblesses de nos écoles quant à cette identité politique de l'assistant social.

En effet, si les intentions sont présentes dans les référentiels, il s'avère que le cadre actuel en Belgique francophone présente, selon moi, des manques à combler si nous souhaitons porter ce projet. Je m'explique

Perspectives de changement au cœur de la formation initiale

Si les référentiels entrent dans le champ de l'enseignement, ils ne bénéficient pas encore d'un statut réglementaire. En effet, l'enseignement supérieur, et donc les études d'assistant social, s'articule actuellement autour d'une grille minimale qui régleme les études et donne les lignes directrices pour la formation. On y retrouve pour notre baccalauréat les subdivisions suivantes :

- Formation théorique relative à la profession reprenant le droit, l'économie, l'histoire, la philosophie et déontologie, la psychologie, les sciences médico-sociales et la sociologie
- Méthodologie du service social et des sciences sociales reprenant les cours de méthodologie et la recherche sociale
- Activités d'intégration pédagogique reprenant principalement les stages

A partir de là, chaque école propose une grille spécifique qui viendra « colorer » l'orientation donnée à la formation. Outre le choix de répartir des heures dans les subdivisions reprises ci-dessus, chaque école dispose de choix pédagogiques qui peuvent notamment se marquer dans des heures intitulées « heures P.O »¹⁶.

Un premier constat s'impose à savoir qu'aucun intitulé n'est formulé en termes de « politique » dans la grille minimale. A partir de là, les écoles n'intègrent pas dans leurs

¹⁶ Heures P.O = heures « pouvoir organisateur » qui permettent d'y glisser les choix spécifiques à chaque école

grilles spécifiques cette intitulé comme un cours ou une filière « à part entière » puisque ne relevant pas du caractère obligatoire imposé par notre Ministère.

Un deuxième constat directement en lien avec le précédent est qu'il s'agit réellement d'un choix d'école de proposer une formation politique dans le cursus.

Dès lors, si nous nous attardons aux grilles horaires spécifiques actuelles proposées par les écoles de la Communauté Française, nous pouvons établir différents constats.

Tout d'abord, au niveau de la formation théorique.

Un premier constat est que les intitulés sont divers et laissent libre cour aux interprétations si nous n'allons pas explorer de plus près les contenus de cours. De plus, l'utilisation du terme politique comme adjectif est fréquente (économie politique, histoire politique etc.).

Deuxième constat, on retrouve des convergences liées au cadre de la grille horaire minimale. A ce titre, 2 cours peuvent prétendre relever de près ou de loin à la formation politique : Sécurité Sociale et Histoire (souvent associée aux adjectifs « sociale et/ou politique, contemporaine). Cependant, tout dépendra des contenus de cours et de la philosophie ambiante de celui-ci. En effet, si la sécurité Sociale peut être rattachée aux politiques sociales, le cours s'y consacrant peut être donné dans une optique de connaissances purement législatives.

Troisième constat, d'importantes disparités sont présentes. Elles sont dues à notre modèle d'organisation et donc synonymes de « spécificités école » avec des intitulés divers liés à des contenus de cours variés recouvrant un nombre d'heures et d'ECTS très différents. A cet égard, nous constatons que 7 écoles sur 11 dispensent entre 110 et 275 heures à concurrence de 8 à 21 ECTS. Ce qui nous fait en moyenne sur l'ensemble des écoles une formation de 139 heures allouées à la formation politique « au sens large ». Quatre d'entre elles proposent des cours optionnels allant de 0,5 ECTS à 2 ECTS. Dès lors, nous pouvons conclure en soulignant que la formation politique apparaît peu présente dans la formation générale dispensée à tous les étudiants. Tout au moins, elle ne bénéficie pas d'une visibilité.

Enfin au niveau méthodologique.

Certes, chaque école explore les différentes méthodologies et l'action collective en fait partie. Je ne m'avancerai pas ici pour évaluer si cette méthodologie est abordée sous un angle politique mais une certitude, elle ne peut que contribuer au mandat politique évoqué plus haut.

Les étudiants ne l'assimilent cependant pas dans cette perspective freinés par leurs représentations.

Ce travail d'analyse des grilles horaires vise à mettre en évidence une hypothèse qui est que si chacun pense que le travailleur social est porteur d'un mandat politique, les grilles actuelles qui organisent et règlementent notre enseignement ne permettent pas sa visibilité. Dès lors, il y a un risque qui est que son apprentissage ne le soit pas non plus.

Soulignons encore, que beaucoup d'écoles mobilisent ce type de compétences à travers d'autres types d'activités pédagogiques, n'ayant pas le statut « officiel » de cours.

Dans notre école, un groupe d'étudiants de première année s'est mobilisé autour du contexte de crise économique en mettant sur pied une soirée-débat autour du thème « précarité, quelles réponses politiques ? » Les responsables locaux des principaux partis politiques sont venus pour exposer leurs positions et échanger avec nos étudiants. D'autres écoles peuvent s'engager de manière plus militante en s'engageant et soutenant certaines causes (les mouvements sans-papiers, mal-logés).

Mais revenons à la question des compétences. A court ou moyen terme, les mutations que connaît le champ de l'enseignement devraient nous conduire à transformer nos outils. En effet, les référentiels de compétences devraient prendre la place des grilles minimales et les grilles spécifiques devraient être remplacées par les référentiels d'enseignement. A l'instar des enjeux repérés dans le premier référentiel, il s'agit aujourd'hui d'être vigilant ou plutôt visionnaire quant à l'avenir de la formation de nos futurs travailleurs sociaux. En effet, nous le rappelions au début, à ce jour, aucun changement décrétable n'est intervenu. Par contre, le processus de création des référentiels est bel et bien enclenché. Il se poursuit au cœur des écoles qui seront amenées à produire un référentiel d'enseignement. Référentiel qui, à terme, servira de cadre légal. Dès lors, se pose la question de la place à réserver à une formation politique dans les études d'assistant social. Cette question renvoie à la définition même du concept de politique et à son lien avec l'action sociale. Plus encore à la place que nos écoles sociales ont à tenir dans la professionnalisation du mandat politique des assistants sociaux.

Nous l'avons évoqué les représentations sociales liées à celui-ci créent une certaine résistance face à l'objet politique. Or, la définition de Denise Jodelet¹⁷ nous aide à prendre conscience

¹⁷ M Vercauteren, Sciences politiques, Facultés Universitaires Catholiques de Mons, Belgique (Denise JODELET (1997), Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie, in Psychologie sociale, sous la direction de S. Moscovici, Paris, PUF, Le psychologue)

de leur importance. Elle les définit comme « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». Le processus de socialisation politique va donc avoir une incidence sur nos représentations. Si l'univers politique de la famille, les informations reçues via les médias et l'expérience personnelle de chacun concourent à ce processus, l'école y joue également un rôle. Selon moi, la formation doit permettre de mieux cerner l'univers politique et de décoder les conflits auxquels il est soumis. Conflits qui naissent de la pluralité des conceptions et de la médiatisation. *En effet, l'univers politique* est synonyme d'univers de langage dans lequel la notion de vérité n'a pas de réel statut. Il ne doit pas occulter *l'acte politique* par lequel le sujet peut devenir acteur social. Forts de l'idée que le mandat politique, tel que nous l'évoquons plus haut, prend une place particulière dans la profession d'assistant social, notre approche confirme la nécessité d'accompagner les étudiants dans la construction des diverses compétences ayant trait à ce mandat.

Entre identité professionnelle et compétences...quelle formation pour un développement durable ?

Dans l'enseignement, la compétence est un ensemble intégré de capacités qui permet de manière spontanée d'appréhender une situation et d'y répondre plus ou moins pertinemment (Bosman, 2000)¹⁸. En explorant la littérature pédagogique, nous comprenons que la compétence n'est pas qu'un ensemble de connaissances théoriques à intégrer mais bien un schème opératoire à expérimenter. Chacun construit sa manière de répondre aux situations. Perrenoud¹⁹ évoque l'autonomie du professionnel, le jugement professionnel étant la manifestation d'une compétence source de responsabilité qui fait échos à notre recherche de sens éthique et déontologique. L'approche par compétences consiste donc à la construction de sa propre identité. Pour ce faire, bénéficier d'un cadre de référence et des repères identitaires participe à cette construction.

Le travail social connaît de perpétuelles adaptations afin de rester au plus près des besoins de la société. La quête sans fin d'identité peut laisser croire que c'est un éternel recommencement sans réel investissement sur le long terme. Dès lors, une dernière question reste qui est « comment penser notre formation au métier d'AS en vue d'un développement durable ? »

¹⁸ Bosman C., Gerard F-M., Roegiers X (2000) *Quel avenir pour les compétences*, Bruxelles, De Boeck PED

¹⁹ ReyB., Carette V., Derance A., Kahn S. (2004) *Les compétences à l'école. Apprentissage, évaluation*, Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} Edition

Nous basant sur l'idée qu'il s'agit avant tout de construire son identité professionnelle, nous envisagerons une formation centrée sur nos étudiants, leurs besoins, leurs représentations. Dans cette perspective, ils représentent un « terreau à fertiliser » dans le sens où, tout comme l'engrais nourrit la terre, nous, les formateurs, professionnels et enseignants leur apportons des éléments utiles à leur développement. D'une part, ils sont le cœur de ce processus de fertilisation et, d'autre part, ils représentent en tant que futurs professionnels, l'élément de base de la vie et des activités du travail social, élément en devenir et donc, « une terre à labourer »...

« Labourer » ? Le dictionnaire évoque ce verbe au regard du terme de « labour » qui vise à rendre « une terre meuble ». S'appuyant sur cette métaphore, cela reviendrait à former des travailleurs sociaux sans réelle cohésion. Dès lors, le terme peut être sujet à controverses.

La nécessité d'une harmonie identitaire et de cohésion dans les métiers du social est véhiculée à travers la création des référentiels. Dans celui du métier d'AS, la question politique tient une place centrale. La travailler dans le cursus de formation ne devrait pas passer que par quelques cours périphériques et mineurs mais bien occuper une place visible et majeure afin de changer les représentations des futurs étudiants, sources de résistances. De plus, elle devrait également être présente non pas seulement dans une approche théorique, qui contribue certes à l'analyse des situations, mais aussi, de manière pratique en l'intégrant dans les cours de méthodologies et les activités d'intégration pédagogique, notamment à travers l'action collective et les pratiques innovantes. Les écoles sociales ont un rôle à jouer dans la visibilité du travail social. Il peut l'être en valorisant ces pratiques auprès des étudiants et du monde professionnel. De même, elles peuvent être un tremplin pour relayer la parole des exclus, soit par des actions directes, soit dans le cadre d'expériences de stage ou encore en développant son partenariat avec les différents secteurs d'activité.

Si une cohésion identitaire est nécessaire, la cohésion ne s'oppose pas à l'autonomie. En effet, la construction d'une identité propre à chacun est un objectif qui doit guider notre enseignement. Elle doit pouvoir se faire dans le respect des règles éthiques et déontologiques qui doit être garanti par la formation.

Il me semble, sans l'idéaliser, que la définition de notre métier d'assistant social, telle qu'elle est reprise dans le référentiel, peut guider nos étudiants dans cette quête. Penser au développement d'une identité professionnelle dans une perspective de développement durable ne pourra se faire qu'à condition de le faire suivre d'un référentiel d'enseignement adéquat, et

en l'occurrence, en ayant à cœur de professionnaliser notre manière de faire de la politique dans le travail social. Un réel enjeu pour les écoles sociales et nos générations futures.